



J- 100 avant l'interdiction de l'utilisation des pesticides pour les communes : Près de 3 000 communes déjà en route !

A 100 jours de l'entrée en vigueur de la LOI n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (dont les dates ont été avancées dans l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique) et à l'occasion de la [Journée de la transition](#), Agir pour l'environnement, Bio Consom'acteurs et Générations Futures publient une nouvelle version – à jour - de la [carte de France interactive qui recense les communes en route vers le 0 phyto](#).

Près de 3 000 communes engagées

A ce jour ce sont 976 communes déjà arrivées au 0phyto total et 1912 sur la bonne voie, qui se sont recensées sur cette carte en répondant à la question : « À partir du 1er janvier 2017 la loi transition énergétique vous impose de ne plus utiliser de pesticides sur votre commune. Aujourd'hui, où en êtes-vous ? »

L'objectif de cette carte de France, publiée dans le cadre de la campagne « [0phyto 100% bio](#) » lancée par les trois organisations en mars 2014, est de recenser et valoriser les collectivités qui s'engagent dans une démarche de suppression des pesticides mais aussi encourager et inciter celles qui n'ont pas encore atteint l'objectif.

Cette carte interactive est destinée à s'enrichir d'ici le 1^{er} janvier 2017. Les communes sont invitées à s'y enregistrer d'ici la fin de l'année afin de rendre visible l'évolution des villes et villages vers le zéro pesticides. Les citoyens sont également invités à interpellier leur commune et à signaler sur <http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/> celles qui ne seraient pas en accord avec la loi après son entrée en vigueur.

En parallèle, les trois organisations diffuseront régulièrement de courtes vidéos, pour démontrer qu'il est possible de se passer des pesticides dès lors que l'impulsion politique est donnée.

Un kit collectivité, destiné à inciter et accompagner élus locaux et services techniques vers la suppression des pesticides, est également [à disposition ici](#).

Des communes encore à la traîne

Si de nombreuses mairies pionnières sont engagées dans le 0 phyto depuis plusieurs années, la Loi dite « Labbé » devrait contraindre l'ensemble des communes à franchir le pas pour le 1^{er} janvier 2017. Des villes de toutes tailles (Versailles, Rennes, Lille, Mouans-Sartoux, Grande Synthe...) ont réussi à se passer de pesticides en se tournant vers les alternatives. Cependant, bon nombre de communes sont

encore à la traîne et devront faire preuve d'une volonté politique forte pour mettre en place le 0 phyto avant le 1^{er} janvier 2017.

La loi Labbé complète le cadre juridique relatif aux pesticides. Il s'agit donc d'une mesure contraignante dont le non respect est susceptible d'engager la responsabilité (*pénale et administrative*) des maires et de leurs communes qui souhaiteraient encore utiliser – ou faire utiliser – des pesticides à partir du 1^{er} janvier 2017. Raison de plus pour que toutes les communes s'engagent dès à présent vers le 0phyto !

Pour plus d'informations, [consultez le dossier de presse ici](#)

Contacts presse

Génération Futures : Sophie Bordères – sophie@generations-futures.fr / 06 45 48 13 54

Bio Consom'acteurs : Diana Semaska - diana@bioconsomacteurs.org / 09 83 22 55 00

Agir pour l'environnement : Stephen Kerckhove – skerckhove@agirpourenvironnement.org /